



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXVI)/21
3 juin 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-SIXIEME SESSION
28 mai – 3 juin 1999
Chiang Mai, Thaïlande

DECISION 7(XXVI)

COÛTS DE TRADUCTION DES DOCUMENTS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant sa Décision 5(XI) sur « l'Appui au programme » dans le Compte spécial devant être imputé aux projets, avant-projets et activités ;

Rappelant également sa Décision 4(XV) qui a décidé que 0,5% de l'enveloppe budgétaire de tous les projets, avant-projets et activités constitueraient une caisse commune du Compte spécial destinée uniquement au remboursement des frais de traduction des propositions de projets et d'avant-projets ;

Rappelant également sa Décision 6(XXV) qui a décidé de réexaminer les coûts de traduction à la vingt-sixième session ;

Prenant acte avec gratitude de la volonté continue du Gouvernement japonais de prendre en charge les coûts de traduction de toutes les propositions de projets et avant-projets et des documents du Conseil et des Comités ;

Prenant acte également des efforts fournis par le Secrétariat pour mettre en oeuvre des mesures destinées à économiser sur les coûts de traduction des documents ainsi que l'avait requis le Conseil dans sa Décision 2(XXV) ;

Notant les recommandations faites par le Comité financier et administratif à sa cinquième session concernant son examen des coûts de traduction dans l'Appui au programme ;

Décide :

- i) d'autoriser le transfert de la somme de 150 800,00 dollars US de l'Appui général au programme à la composante « Coûts de traduction » de l'Appui au Programme afin d'éliminer la majeure partie du déficit apparu dans ce compte à la fin de l'Exercice 1998 ;
- ii) de maintenir à 0,5% le niveau d'imputation dans tous les budgets des projets, avant-projets et activités destiné à rembourser les coûts de traduction des propositions de projets et d'avant-projets, comme fixé dans la Décision 4(XV) ; et
- iii) de continuer de contrôler les ressources de la composante « Coûts de traduction » dans la Caisse d'Appui au programme jusqu'à sa session du premier semestre 2001, et prier le Secrétariat de préparer un document dressant l'état des décaissements et encaissements de la composante « Coûts de traduction » afin de faciliter la délibération à ladite session.

* * *